




## Fichier(s) :

Fichier attaché	Taille
 <a href="#">Arrêté du 10 octobre 2019</a>	3.1 Mo
 <a href="#">Arrêté du 7 décembre 2015</a>	181.08 Ko

## Lien(s) utile(s)

- Ministère de l'Intérieur  
<http://www.interieur.gouv.fr>

# Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) au titre de l'année 2020

Le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) est encadré réglementairement par le décret N°2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière comprend les grades suivants :

- inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3e classe
- inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2e classe ;
- inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1re classe.

## L'accès au corps des IPCSR de 3<sup>ème</sup> classe

L'accès au corps des IPCSR peut se faire par concours externe ou par concours interne.

## L'ouverture des concours interne et externe

L'arrêté du 10 octobre 2019 autorise, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3ème classe.

L'arrêté du 7 décembre 2015 modifié fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et de l'examen professionnel d'avancement au grade de 2ème classe.

### Calendrier prévisionnel :

- Date prévisionnelle des épreuves écrites d'admissibilité : **Mardi 4 février 2020**
- Date prévisionnelle des résultats d'admissibilité : **à compter du 4 avril 2020**
- Date prévisionnelle de l'épreuve orale d'admission : **entre le 4 et le 14 mai 2020**
- Date prévisionnelle des résultats d'admission : **à compter du 26 mai 2020**

### Contact

Pour tout contact, vous pouvez vous adresser à Nathalie VIDOT par mail à l'adresse suivante : [nathalie.vidot@inserr.fr](mailto:nathalie.vidot@inserr.fr)

---